

**ANNA HESS***Soleil millimétré*  
2009Impression numérique couleur  
120 x 80 cm  
20 ex. signés et numérotés au dos

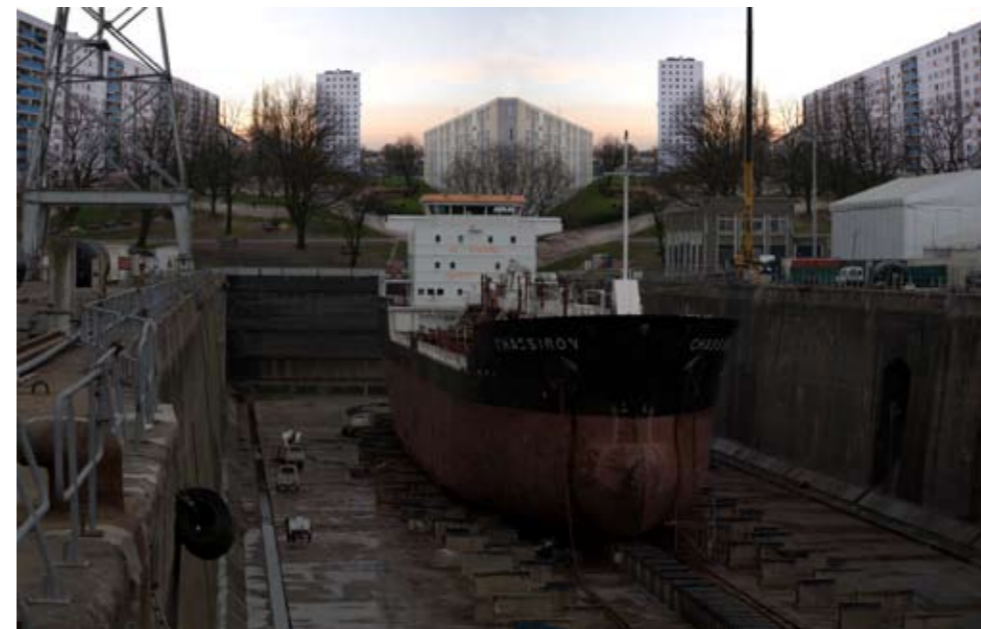
200/450 euros

**LAURÈNE BOURGERON***Pliages, textes et dessins*  
2008-200915 pliates en papier sous pochette  
Pièce unique  
dimensions variables  
pochette : 32 x 40 cm

300/450 euros l'ensemble

**MATHIEU CARMONA***15/05/35*  
20091 impression numérique couleur  
40 x 50 cm encadrée  
+ sculpture en bois brut  
150 x 50 x 50 cm représentée dans l'impression

1 500/2200 euros l'ensemble

**JULIEN DIEZ***Paquebot*  
2009Photographie couleur  
contrecollée sur  
aluminium  
80 x 124 cm  
3 ex. + 1 ea

900/1100 euros

**YVES GUILLO***Pentatop II,1*  
2010125 x 49 x 52 cm.  
Matériaux polymère  
Pièce unique

650/850 euros

*Pentatop II,2*  
2010Vidéo réalisée *in situ* et diffusée en boucle, 1'40"  
Pièce unique

500/650 euros

**JULIE MASSIAS***Dossier partagé*  
2009Mousse acoustique Vibrasto (Texaa), tissu Aeria  
aubergine MR 890 et noir MR 490 (Texaa), deux  
hauts-parleurs, un jack.  
Réalisé en octobre 2008 dans les atelier Texaa  
à Gradignan.  
Le dossier : 160 x 63 cm  
La capuche : 85 x 38 cm  
10 ex.

1200/1500 euros

**MARION VEUNAC***Sans titre (panneaux)*  
2009Acrylique sur toile  
120 x 150 cm

800/1200 euros

**NINO LAISNÉ***Les heures (le téléphone)*  
2009Tirage lambda contrecollé sur dibond  
70 x 120 cm  
5 ex. + 2 ea.

900/1250 euros

**MARC-HENRI GARCIA***Plazaneoformalista*  
2007Acrylique sur toile  
40 x 80 cm

500/800 euros

**MATTHIEU GIRALT***I AM RIGHT*  
2008Vidéo DVD PAL  
50'

700/900 euros

**MARIE-ATINA GOLDET***Accompagnée, je m'en vais.*  
2009Photographie couleur contrecollée sur aluminium  
53 x 40 cm  
5 ex. + 1 ea

300/450 euros

**LYDIE VIGNAU***Extrait n°1* issu de la série *Intérieurs*  
2008Photographie couleur contrecollée sur PVC  
60 x 42 cm  
4 ex. + 1 ea

250/400 euros

**JULIET BENSIMON-MARCHINA***Sans titre*  
2010Photographie couleur  
35,5 x 43,1 cm  
4 ex. + 1 ea

300/500 euros

**SIMON RULQUIN***Mondenkind*  
2009Acrylique sur toile  
135 x 175 cm

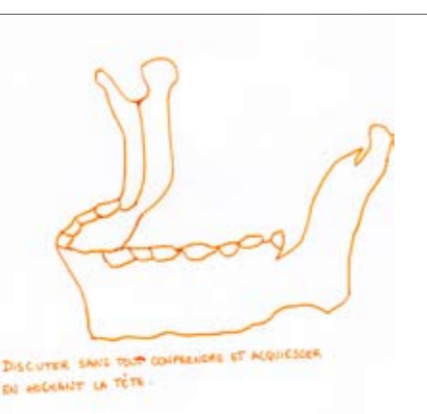
1200/1400 euros

**CÉLINE DUBOUIL ET RÉMI ROYE***Temptation Island, Cardinal 36 x 40*  
2008Ensemble de dix impressions numériques couleur sur papier  
120 x 80 cm  
30 ex. signés et numérotés au dos

250/400 euros l'ensemble

**VANESSA MISSMAHL***Als das Kind Kind war*  
2009Vidéo, DVD couleur sonore, 3'10"  
5 ex. + 1 ea

450/600 euros

**LEILA SADEL***Blur*  
2008Série de vingt-sept dessins  
Crayon feutre sur papier  
21 x 29,7 cm

600/900 euros l'ensemble

**SABRINA SOYER***Isabelle Huppert et deux rhinocéros*  
2009Installation composée de deux sculptures en bois  
et d'une série de 97 dessins 29,7 x 21 cm réalisés  
de mémoire et représentant le visage d'Isabelle  
Huppert.

1500/1900 euros l'ensemble

**MATHIAS TUJAGUE***Boulier BitMap*  
2008Bois, acajou, yellow pine  
150 x 40 x 40 cm

1300/1600 euros

**VALÉRIE VILLAIN***Sans titre*  
2009Bois médium, laqué blanc, pieds en aluminium blanc, plexiglas  
2 coissons : 130 x 150 x 70 cm  
Pièce unique

1000/1200 euros

**JULIET MARTINEZ***Sans titre*  
2009Photographie couleur contrecollée sur PVC  
90 x 70 cm  
6 ex. + 1 ea

500/750 euros

## DÉSIR CONDITIONS DE VENTE

- 1 – La vente est faite expressément au comptant, sans frais.
- 2 – Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.
- 3 – En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir pour une deuxième adjudication.
- 4 – Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.
- 5 – L'ordre du catalogue sera suivi.
- 6 – Le retrait des objets sera différé jusqu'à l'encaissement du règlement.
- 7 – La SVV JEAN DIT CAZAUX & ASSOCIES se chargera d'exécuter, gracieusement, les ordres d'achat qui lui seront confiés par des amateurs, en particulier par ceux qui ne pourraient assister à la vente.
- 8 – Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité des commissaires-priseurs sous réserve des modifications annoncées verbalement pendant la vente et notées au procès verbal.

- 9 – Le réentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés. L'état des cadres n'est pas garanti. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.
- 10 – Les commissaires-priseurs déclinent toute responsabilité pour les objets laissés en magasinage dans les jours qui suivent la vente.
- 11 – Les oeuvres réalisées par les Diplômés DNSEP 2009 de l'école des beaux-arts de Bordeaux, seront exposées le 9.10.11 avril à la Galerie du musée des beaux-arts, de bordeaux.
- 12 – La vente sera donc faite sur désignation (projection des reproductions photographiques des oeuvres au Musée des beaux-arts).
- 13 – Une facture sera délivrée par la SVV JEAN DIT CAZAUX & ASSOCIES, qui permettra à l'adjudicataire de retirer le lot acheté par lui auprès du Musée et de la galerie des beaux-arts de bordeaux.
- 14 – Nous portons à la connaissance du public que chaque artiste remettra à l'issue de la vente 10 % sur le produit brut de « l'objet présenté et vendu » à l'Association BELLASVISTAS Pro.
- 15 – Le commissaire-priseur habilité dirigeant la vacation se réserve le droit de retirer de la vente l'une des oeuvres si celle-ci n'atteignait pas un prix estimé suffisant par le commissaire-priseur.

B  
E  
S  
E  
A  
U  
X